

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Utilisation des dotations de solidarité perçues par la Ville : présentation du rapport annuel 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **3 novembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2022/180

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, Mme CABOT-BOUVET, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE,
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ,
Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. MELO
DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NACCACHE (pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M. JOBERT (pouvoir à Mme BARIL)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Absent excusé : M. CLEMENT

Déposée en Sous-Préfecture le : 15/11/22

Publiée le : 17/11/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KEBABTCHIEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Utilisation des dotations de solidarité perçues par la Ville : présentation du rapport annuel 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2334-19 et L.2531-16 ;

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 ayant institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) ;

VU l'avis de la commission Affaires générales, Finances du 2 novembre 2022 ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la commune d'Ermont a reçu pour l'année 2021, une somme de 1 683 386 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, de 1 744 728 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et qu'elle est engagée dans un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la Politique de la ville ;

CONSIDÉRANT que le rapport joint en annexe retrace les actions de fonctionnement et les opérations d'investissement conduites en 2021 sur le territoire d'Ermont afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des administrés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France, et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2021.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Rapport annuel sur l'utilisation des dotations de solidarité

- 2021 -



Vu pour être annexé à
délibération n° 22 / 189 du 10 / 11 / 22
ERMONT, le 15 / 11 / 22
Le Maire,



PREAMBULE

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) afin d'atténuer les inégalités entre les collectivités locales en fonction des ressources et des charges de chacune d'entre elles.

En 2021, la Commune d'Ermont a bénéficié de ces dotations à hauteur de 1 683 386 € pour la D.S.U. et 1 744 728 € pour le F.S.R.I.F. Elle est aussi signataire depuis le 22 mars 2007, d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) puis depuis le 19 juin 2015 d'un Contrat Ville. Conformément aux articles L. 2334-19 et L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport sur l'utilisation de la D.S.U. et du F.S.R.I.F. est présenté au Conseil Municipal avant la fin du premier semestre suivant l'exercice d'attribution des dotations.

Le présent rapport retrace donc les actions de fonctionnement et les opérations d'investissement conduites en 2021 sur le territoire d'Ermont afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des administrés.

Les actions ci-dessous sont présentées par axe thématique du Contrat de Ville :

- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative et l'égalité des chances ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- la prévention et l'accès à la santé.

Seront développés dans le présent rapport :

- I. L'évolution des dotations de solidarité et le positionnement d'Ermont par rapport aux autres communes bénéficiaires
- II. La présentation des actions destinées à améliorer les conditions de vie des ermontois et engagées au titre de la politique de la ville
- III. Les autres actions municipales destinées à améliorer la qualité de vie des habitants
- IV. La répartition des dotations de solidarité dans le financement des actions municipales

I – L'ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE ET LE POSITIONNEMENT D'ERMONT PAR RAPPORT AUX AUTRES COMMUNES BENEFICIAIRES

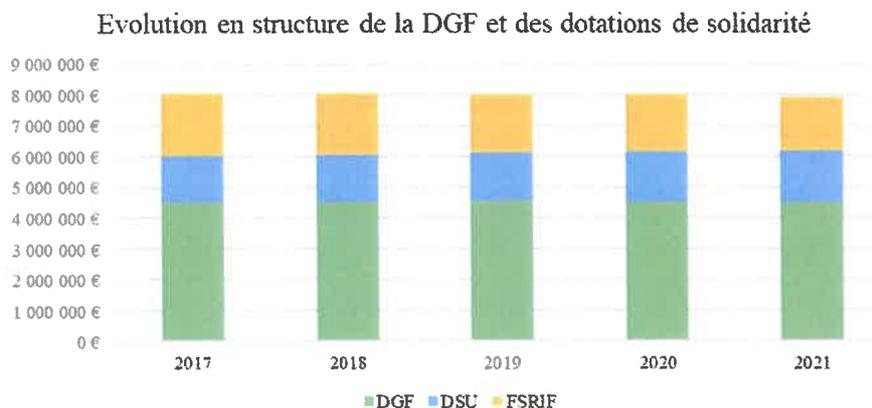
A. Des ressources essentielles à l'équilibre du budget communal

L'analyse de l'évolution des dotations de solidarité fait ressortir deux caractéristiques :

Les dotations de solidarité représentaient 76 à 78 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) communale sur la période 2017-2021 :

Année	DGF	DSU	FSRIF	Total
2017	4 522 213 €	1 519 584 €	2 023 479 €	8 065 276 €
2018	4 510 504 €	1 567 709 €	1 999 094 €	8 077 307 €
2019	4 535 162 €	1 606 582 €	1 880 502 €	8 022 246 €
2020	4 522 430 €	1 648 193 €	1 878 227 €	8 048 850 €
2021	4 509 720 €	1 683 386 €	1 744 728 €	7 937 834 €

Lorsqu'en 2017 la Ville d'Ermont recevait 100 € pour ces trois dotations, elle n'en percevait plus que 98,42 en 2021 (- 1,58 %)



Ces dotations sont très importantes pour le budget communal, puisqu'elles représentent entre 9 et 10 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Année	DSU+ FSRIF	∑ RRF	%
2017	3 543 063 €	35 379 262 €	10%
2018	3 566 803 €	38 377 469 €	9%
2019	3 487 084 €	37 068 793 €	9%
2020	3 526 420 €	35 676 171 €	10%
2021	3 428 114 €	36 586 611 €	9%

B. Comparaison sur le plan national et régional des données locales

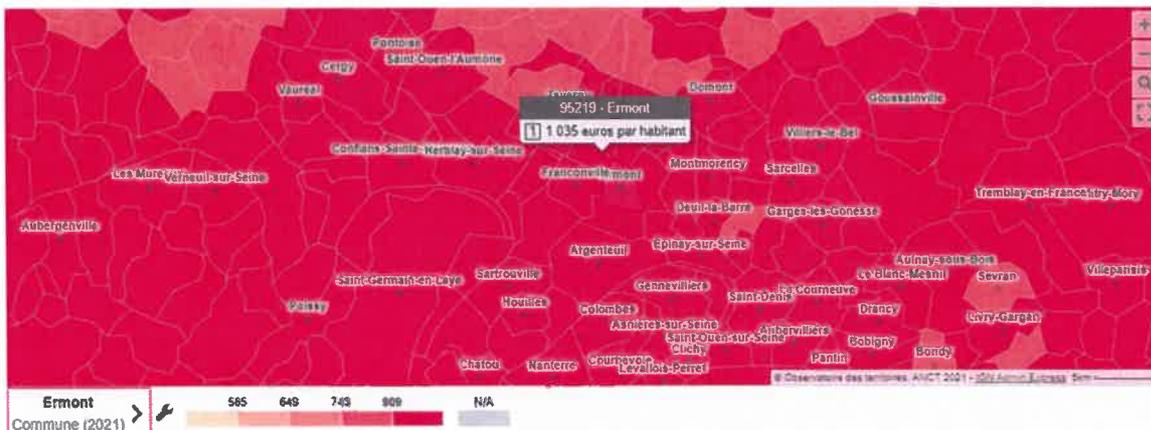
- ✓ Le potentiel financier par habitant (population DGF = 29 465)

Ermont	1 034,86 €
Même strate	1 223,38 €

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal,

auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

1 Potentiel financier par habitant (euros par habitant) 2021



✓ Nombre de logements sociaux rapporté au nombre total de logements

Nbre logements TH	12 694
Nbre logements sociaux	4 129
% de logements sociaux	32,52 %

La part des logements sociaux dans le total des logements des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants est de 23,33 %.

✓ Nombre de bénéficiaires d'allocations logements rapporté au nombre de logements

Nbre bénéficiaires	5 327
Nbre logements	12 694
% de bénéficiaires	41,96 %

Pour les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants, ce taux est de 50,11 %.

✓ Revenu annuel moyen par habitant (population INSEE = 29 314)

Ermont	17 527,78 €
Communes + 10 000	16 496,68 €

C. Attribution comparée du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France dans le Val d'Oise

Comparaison du FSRIF avec quelques autres villes du Val d'Oise

Commune	2017	2018	2019	2020	2021
Argenteuil	7 705 489 €	8 635 458 €	8 413 085 €	8 210 642 €	8 026 027 €
Cergy	4 172 541 €	4 252 629 €	4 369 037 €	5 318 952 €	5 347 094 €
Eaubonne	760 150 €	760 150 €	760 150 €	380 075 €	0 €
Ermont	2 023 479 €	1 999 094 €	1 880 502 €	1 878 227 €	1 744 728 €
Franconville-la-Garenne	1 153 274 €	1 193 716 €	1 447 202 €	1 790 489 €	1 591 119 €
Garges-Les-Gonnesse	5 592 389 €	5 656 800 €	5 663 772 €	5 758 924 €	5 640 736 €
Goussainville	1 879 476 €	2 363 178 €	1 958 551 €	1 819 687 €	1 853 154 €
Saint-Gratien	843 384 €	763 871 €	760 310 €	707 120 €	707 120 €
Sannois	1 397 848 €	1 629 099 €	1 495 247 €	1 657 021 €	1 547 572 €
Sarcelles	7 791 017 €	7 964 665 €	7 913 938 €	8 028 749 €	7 948 985 €

D. Attribution comparée de la Dotation de solidarité Urbaine dans le Val d'Oise

Comparaison de la DSU avec quelques autres villes du Val d'Oise

Commune	2017	2018	2019	2020	2021
Argenteuil	12 276 067 €	13 053 683 €	13 698 965 €	14 371 590 €	14 933 033 €
Cergy	7 087 620 €	7 373 622 €	7 625 941 €	7 911 800 €	8 158 275 €
Eaubonne	153 523 €	127 936 €	85 291 €	0 €	0 €
Ermont	1 519 584 €	1 567 709 €	1 606 582 €	1 648 193 €	1 683 386 €
Franconville-la-Garenne	1 045 452 €	1 078 057 €	1 109 616 €	1 146 161 €	1 176 422 €
Garges-Les-Gonnesse	19 703 308 €	20 656 990 €	21 452 833 €	22 276 063 €	22 978 086 €
Goussainville	4 661 560 €	4 869 222 €	5 035 225 €	5 200 978 €	5 342 038 €
Saint-Gratien	681 927 €	709 430 €	734 518 €	761 823 €	784 178 €
Sannois	929 460 €	983 387 €	1 025 960 €	1 073 376 €	1 116 547 €
Sarcelles	28 869 309 €	30 271 442 €	31 440 843 €	32 658 917 €	33 701 204 €

II – PRESENTATION DES ACTIONS DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ERMONTOIS ET ENGAGEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le présent rapport retrace les actions de fonctionnement mises en œuvre en 2021 sur le territoire d'Ermont au titre de la Politique de la Ville. A noter que les actions portées par la Ville d'Ermont et les actions des associations (CLE et ESSIVAM) ont bénéficié, dans le cadre du contrat de ville, d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) de 2020 à 2022.

Seront présentés les projets municipaux et associatifs inscrits dans la programmation financière 2022 du contrat de ville ainsi que ceux ayant fait l'objet de co-financements dans le cadre des dispositifs sectoriels relevant des crédits spécifiques (VVV, CLAS) et du droit commun (FIPD, BOP 104).

Quelques actions significatives concourant aux objectifs du contrat de ville mais non inscrites dans la programmation seront également valorisées.

Les actions présentées restent pour la majorité d'entre elles territorialisées au sens où elles ciblent prioritairement les habitants résidant dans l'unique quartier prioritaire de la politique de la ville : le QPV des Chênes.

Le quartier des Espérances et des Passerelles-Carreaux sont classés comme territoires de veille.

Les actions sont présentées selon l'arborescence du contrat de ville organisée autour de 3 piliers thématiques :

Piliers	Orientations stratégiques
Cohésion sociale	OS1 - Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes OS 2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive
Emploi, développement économique	OS1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
Cadre de vie, renouvellement urbain	OS1 - Renforcer l'attractivité du quartier en y assurant un fonctionnement social et urbain de qualité

Pilier cohésion sociale

OS 1 : Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

- **Accompagnement à la scolarité** : Ces actions ont été mises en place dans les différentes structures de la ville (les centres socioculturels municipaux dont le secteur Jeunesse et l'association Ermont-Balzac). Elles sont toutes inscrites dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 214 jeunes ermontois, du primaire au secondaire ont pu en bénéficier. L'action, encadrée par des intervenants spécifiquement recrutés, s'organise autour de l'aide au travail scolaire, (aide aux devoirs, apprentissage des leçons, méthodologie), et d'activités socio-éducatives et culturelle. L'ensemble des intervenants et coordonnateurs de l'accompagnement à la scolarité bénéficie d'une formation dispensée par l'association « Alter Ego » dans le cadre d'un Accompagnement formation.

- **Accueil des jeunes collégiens en situation d'exclusion temporaire** : La ville d'Ermont en partenariat avec les deux collèges propose un dispositif d'accueil des collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire. L'accueil est structuré autour de 4 volets : accompagnement à la scolarité, éducation à la citoyenneté, partage de la vie du secteur Jeunesse, rencontre avec des partenaires. Ce dispositif a vocation à lutter contre les processus de décrochage scolaire en proposant aux collégiens exclus une prise en charge éducative pendant cette période de mise à l'écart ainsi qu'à favoriser chez le jeune un processus de responsabilisation vis-à-vis de l'acte commis. En 2021, comme en 2020, la crise sanitaire a impacté tous les dispositifs mis en œuvre. Seuls deux collégiens ont été intégrés à ce dispositif.

- **Sorties familiales et temps festifs** : En 2021, dans le cadre du développement de sa politique de cohésion sociale et familiale, les centres socioculturels ont développé un programme de temps festifs destiné aux familles des quartiers.

Pendant la période estivale, le centre socio-culturel des Chênes a innové dans ses activités en proposant une programmation spécifique et des terrasses d'été éphémères avec transats, parasols au sein même de la structure. Les familles du QPV ont bénéficié de différents lieux stratégiques de la ville où des animations éducatives et de loisirs ont été proposées (ateliers gravures, Escape Game sur les Jeux olympiques, veillées à thèmes) : 3274 personnes dont 1310 du quartier des Chênes (soit 300 familles) ont pu profiter de cette programmation.

La fête de fin d'année du 18 décembre au centre socio-culturel des Chênes a réuni plus de 170 personnes, habitants du quartier, autour d'ateliers créatifs, de magiciens, de blind test musicaux et d'un concert des élèves de musiques actuelles du Conservatoire.

Au-delà de l'accès aux loisirs pour les familles fragiles ou isolées, ces moments de détente partagés entre parents et enfants contribuent à renforcer les liens inter et intra familiaux. L'implication des familles dans l'élaboration des moments festifs est activement recherchée par les équipes d'animation.

- **Bain de langue** : action de formation linguistique proposée par ESSIVAM ciblant des mamans d'origine étrangère ayant des enfants non scolarisés qui sont accueillis conjointement puis séparément. L'atelier fonctionne à raison de deux séances hebdomadaires de 2 heures. A la fin de chaque séance une activité commune mère/enfant est proposée afin de favoriser le dialogue en français. L'objectif de cette action est double : pour les mères, acquérir une plus grande autonomie par une meilleure maîtrise de la langue française et une connaissance de leur environnement social et, pour les enfants, se familiariser à la langue française et préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle. Dans la mesure du possible, la formatrice enrichit le travail effectué en séance par des mises en situation sur le terrain, (découverte de l'école et de la médiathèque), ou des interventions de personnes extérieures (responsables de PMI, CAF).

En 2021, l'action a concerné 11 mamans et 11 enfants. La majorité des mères est issue des quartiers prioritaires.

- **Lutter contre l'illettrisme des parents** : L'association CLE (Compter, Lire et Ecrire) propose une action de remise à niveau en français pour les mamans désireuses d'accompagner leur enfant dans leur scolarité et qui sont elles-mêmes en difficulté avec la lecture et l'écriture. Cette action permet aux bénéficiaires de retrouver confiance et acquérir progressivement une autonomie dans les actes de lecture et d'écriture. La finalité est de favoriser une meilleure implication dans le suivi et l'accompagnement de la scolarité de son enfant. L'accompagnement personnalisé se déroule en binôme apprenant/bénévole formateur, sur un rythme hebdomadaire, à raison d'une ou deux séances de 2 heures. La durée est variable et reste fonction du niveau et des objectifs à atteindre. A côté de cet accompagnement personnalisé, des ateliers collectifs ont été également proposés : atelier d'écriture, théâtre, sorties culturelles, informatique. 20 parents (16 femmes et 4 hommes) ont bénéficié de cette action.

OS 2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté

- **Théâtre Jeune Public** : Le centre socio-culturel des Chênes, situé au cœur du quartier des Chênes (QPV) et le Théâtre municipal Pierre Fresnay ont conduit durant toute l'année 2021 des actions de sensibilisation et d'ouverture culturelle à destination d'un public éloigné de ses pratiques en proposant une offre culturelle et artistique ciblée tant sur le territoire même du QPV qu'au sein du Théâtre afin de les amener à fréquenter ce lieu ouvert à tous.

Pour ce faire, 3 axes ont été développés :

- des spectacles et des séances de cinéma à destination du jeune public hors temps scolaire à destination des plus jeunes et des familles dans des champs artistiques variés et accessibles ;
- Une politique de réservation préférentielle via des inscriptions prises au centre socio-culturel des Chênes pour promouvoir et accompagner la démarche ainsi qu'une politique tarifaire adaptée ;
- la mise en place d'ateliers de création artistique et culturelle proposés dans le centre socio-culturel des Chênes et hors les murs à destination de différentes tranches d'âge en fonction des actions.

En 2021, 4 500 bénéficiaires ont été comptabilisés dont la majorité est issue du quartier prioritaire des Chênes.

- **Ateliers de savoir sociolinguistique** : Action visant à renforcer les compétences sociales en communication des publics migrants peu autonomes dans la vie quotidienne. Deux ateliers sont proposés par l'association ESSIVAM : le premier s'adresse aux personnes débutantes à l'oral et le second aux personnes avancées à l'oral. Chaque atelier comprend deux séances hebdomadaires de 3 heures. Ils sont encadrés par des formatrices salariées et bénévoles et basés sur une pédagogie conjuguant mise en situation et contextualisation systématique de l'apprentissage de la langue.

Les évaluations individuelles et collectives font ressortir des gains notables en autonomie ainsi qu'une meilleure intégration dans son environnement social. Les sorties vers un emploi, une formation ou l'obtention d'un diplôme sont également loin d'être négligeables. En 2021, l'impact de la crise sanitaire était encore présent, 19 personnes dont 17 femmes et 2 hommes ont bénéficié de ces ateliers.

- **Ecrivain public** : L'association CLE, spécialisée dans la lutte contre l'illettrisme, propose 7 permanences hebdomadaires « écrivain public » appelées aide à la rédaction, assurées par 8 bénévoles de l'association en fonction de leur compétence (juridique, social, surendettement, regroupement familial, simple courrier). Six permanences se déroulent dans les locaux de l'association situés au cœur du quartier des Chênes et une au Pôle emploi d'Ermont. 447 rendez-vous ont été honorés et 1000 créneaux de rendez-vous ont été proposés aux habitants souhaitant bénéficier de ce service. La majorité des 219 bénéficiaires est constituée d'ermontois issus du quartier des Chênes (QPV).

- **Accès sport & loisirs pour tous** : Offre d'animation sportive de proximité encadrée et gratuite mise en place par la Direction Jeunesse et Sports. Les animations se déroulent durant les périodes de congés scolaires, en alternance sur le plateau sportif Guérin Drouet et sur les complexes sportifs implantés dans les quartiers des Chênes et des Carreaux. Elles sont encadrées par 3 animateurs sportifs. Les activités proposées concernent les sports collectifs (football, basket), les sports de raquette et les activités innovantes (kinnball, tchoukball – sports collectifs mélangeant plusieurs disciplines). A côté de ces animations, la direction de la vie associative et des sports propose également des séances de football en salle à raison de 3 séances hebdomadaires durant l'année scolaire. Les séances se déroulent au gymnase Renoir et ont permis d'accueillir 69 jeunes majoritairement issus du quartier des Chênes. Toutes activités

confondues, 317 jeunes dont 117 résidant sur les quartiers prioritaires, ont pu bénéficier de cette action.

- **Projet DEMOS** : Dispositif expérimental d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale impulsé par la Philharmonie de Paris, le projet DEMOS vise à faire découvrir la musique classique et la pratique instrumentale aux enfants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et n'ayant aucune pratique artistique. La ville d'Ermont s'y implique avec les villes de Bessancourt, Franconville, Taverny, Saint-Leu-la-Forêt. Un orchestre d'une centaine d'enfants a ainsi vu le jour au début de l'année 2016. Le projet les initie durant 3 ans à la pratique instrumentale au sein de l'orchestre symphonique. Ces enfants sont répartis sur les 5 communes. La ville d'Ermont accueille 3 groupes de 15 enfants chacun : deux groupes accueillent des enfants essentiellement scolarisés au sein des deux groupes scolaires inclus dans le QPV. L'apprentissage qui porte sur les instruments à cordes et les cuivres est proposé sous forme d'ateliers bihebdomadaires animés par un binôme de musiciens professionnels. L'accompagnement de chaque groupe d'enfants et leurs parents est assuré par un animateur référent social de la commune. Des répétitions en orchestre complet sont programmées toutes les six semaines. Les jeunes instrumentistes bénéficient également d'un accès à des spectacles et des stages musicaux et d'expression corporelle proposés par la Philharmonie de Paris.

Au terme de ces trois années, l'implication essentielle des parents dans le dispositif et le suivi de leurs enfants a été confirmée. Les agents référents du projet ont pu constater à travers leurs observations et les échanges, tant auprès des enfants que des parents, des résultats très positifs. Ces constats se traduisent par un engouement et une très forte adhésion au projet qui n'a pas faibli pendant ces trois années. Les enfants progressent et entraînent leur famille dans la découverte d'un milieu qui leur était très peu accessible.

La pédagogie d'apprentissage de groupe a permis aux enfants les plus timides de trouver leur place et de nouer des amitiés. Des bénéfices notables ont également été relevés sur la scolarité notamment en matière de concentration et d'attention. En 2021, 43 enfants de 9-10 ans ont pu bénéficier de cette action.

OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive

- **Accueil des personnes ayant à exécuter une peine de T.I.G ou une mesure de réparation** : Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive, la ville d'Ermont accueille régulièrement, tout au long de l'année, au sein de différents services municipaux des personnes devant accomplir des mesures alternatives de travail d'intérêt général ou de réparation.

En 2021, 1 265.50 heures de TIG (21 tigestes accueillis) ont été réalisées au sein des services techniques de la ville (Espaces verts et Voirie propreté).

Pilier Emploi, développement économique

OS1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

- **Chantiers jeunes** : mise en place durant les mois de juin et juillet de divers chantiers : entretien ou rénovation du patrimoine communal ou privé ouverts, animateurs dans les structures socio-culturelles, renfort administratif au sein des services municipaux, missions à la ferme pédagogique, restauration scolaire ...aux jeunes ermontois. Ces chantiers, d'une durée de 9 à 10 jours sont coordonnés par la SIJ (Structure Information Jeunesse) au sein du Centre socioculturel François Rude. Ils permettent aux jeunes de se confronter aux réalités du monde du travail et d'acquérir une première expérience professionnelle. Les jeunes peuvent être directement intégrés aux équipes des services municipaux ou affectés à des chantiers encadrés par des animateurs spécifiquement recrutés.

En 2021, 103 jeunes ont candidaté et 47 ont été retenus.- **Atelier recherche d'emploi alternance et multi secteurs** : La Mission Locale avait pour objectif d'aller au plus près des jeunes résidant sur les quartiers prioritaires, afin de les préparer au mieux à l'emploi. Pour chaque action proposée, une collaboration étroite avec le Centre socio-culturel des Chênes a eu lieu. Une salle au sein du Centre a été mise à disposition des jeunes issus du quartier des Chênes classé en QPV.

Pour la mobilisation des jeunes sur les actions, des partenariats sont établis auprès du secteur Jeunesse et notamment le Point Cyb et la Structure Information Jeunesse, la prévention spécialisée d'Ermont, les centres socio-culturels (Chênes et François Rude).

Cette action a également été relayée sur les réseaux sociaux de la Mission Locale (Instagram et LinkedIn).

L'année a été perturbée par la situation sanitaire, mais les actions ont pu être proposées en Visio, et le retour au présentiel a eu un impact bénéfique.

La Mission Locale a organisé sur l'année 2021 :

- [visio] Job dating Alternance (ou coaching apprentissage) sur des postes de : conseiller clientèle, opérateur colis, conseiller banque postale en apprentissage... 20 inscrits Mission Locale, 2 hors Mission Locale et également 8 connectés plus 1 hors Mission Locale et 1 entreprise avec de multiples offres sur différents secteurs : emploi & alternance.

- [présentiel] Atelier Shaker : L'application de la Mission Locale qui répertorie des emplois pour les jeunes est mise en valeur lors d'une journée dédiée, où l'application est présentée aux jeunes inscrits. Ils sont ensuite accompagnés dans la réponse aux offres qui les intéressent.

11 inscrits / 3 présents - Toutes les offres d'emploi/alternance collectées par la Mission Locale sont diffusées sur cette application.

- [présentiel] Jobdating multi-secteurs (contrats aidés) > Mac Do, Kelly Services, Marie Blachère, O2, Tri Action, SNCF. 147 inscrits / 52 présents dont 1 hors Mission Locale, 6 entreprises présentes dans la restauration, le service à la personne, le transport et l'environnement.

Préparation au code de la route : l'association CLE propose une action de préparation au code de la route qui s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et disposant d'une capacité de lecture-déchiffrage minimale. L'association s'est également assurée que les candidats étaient porteurs d'un projet réel et avaient les capacités financières de le mener à terme. L'association s'est attachée à construire des séquences pédagogiques progressives, variées dans leurs approches afin d'expliquer, de répéter de diverses manières et s'assurer ainsi de la bonne compréhension et mémorisation des notions.

Deux ateliers hebdomadaires d'une heure trente chacun encadrés par 6 bénévoles sont proposés. En 2021, suite à la crise sanitaire le nombre de bénéficiaires s'est élevé à 5 (3 femmes et 2 hommes) majoritairement issus du quartier des Chênes.

III – AUTRES ACTIONS MUNICIPALES DESTINEES A AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

La commune propose différents services soumis à une tarification au quotient familial afin d'être adaptés aux revenus des familles : restauration scolaire, accueil pré et post scolaire, accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, études, service petite enfance.

Cette politique sociale représente un coût pour la collectivité puisque les usagers ne s'acquittent que d'une fraction variable du coût réel de chaque service.

La municipalité a aussi développé un soutien au lien social à travers la vie associative dont le total des subventions directes a atteint 440 088 € en 2021. Tous les secteurs de la vie associative sont concernés : sports, loisirs, culture, social... 87 associations ont bénéficié de subventions directes auxquelles viennent s'ajouter la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel... A cette fin, la maison de la vie associative située 37 bis rue Maurice Berteaux a été créée afin de faciliter le dialogue et la réponse aux besoins. Mais ce n'est pas le seul équipement mis à disposition. D'autres sont utilisés régulièrement ou occasionnellement : gymnases, théâtre Pierre Fresnay, salle de l'accueil de loisirs Paul Langevin, centres socio-culturels.

Depuis 2020, année de la pandémie, la municipalité a décidé de mettre en place un été éducatif et solidaire sur les mois de juillet et août. L'objectif de cette manifestation est d'offrir aux ermontoises et aux ermontois des activités culturelles, éducatives, ludiques et sportives gratuites. Une nouvelle édition a eu lieu en 2021 qui a réuni plus de 5 000 personnes.

Dans le cadre de sa politique de réussite éducative, la commune propose également aux élèves des établissements scolaires de son territoire des parcours culturels mêlant une saison artistique (spectacles au théâtre Pierre Fresnay et à l'auditorium du Conservatoire) adaptée au public scolaire ainsi que des ateliers de danse et de théâtre menés par des professionnels.

IV – LA REPARTITION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE DANS LE FINANCEMENT DES ACTIONS MUNICIPALES

A. Équilibre budgétaire des réalisations de la section de Fonctionnement

L'allocation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France permet de ne couvrir que partiellement les différentes actions précédemment exposées pour apporter à toutes les générations des prestations en adéquation avec la demande sociale et conforme à la volonté d'équité portée par la municipalité.

Dépenses réalisées en 2021 (masse salariale comprise) :

Secteur	2021
- Education (hors restauration scolaire)	3 146 724 €
- Sport	1 221 397 €
- Petite enfance et Prévention Santé	2 359 081 €
- Politique de la ville et Vie de quartier	461 669 €
- Enfance (ALSH)	2 590 760 €
- Jeunesse	446 903 €
- Centres socioculturels	709 895 €
Total =	10 936 428 €

Recettes de l'exercice (encaissement et notifications rattachées à 2021)

Financeurs	2021
- Participation des usagers	1 821 910 €
- CAF du Val d'Oise	1 530 631 €
- Etat	13 429 €
- Région IDF	- €
- Conseil Départemental	53 574 €
- FSRIF	1 744 728 €
Total =	5 164 272 €

B. Équilibre budgétaire des réalisations de la section d'Investissement

La perception de la Dotation de Solidarité Urbaine, par l'optimisation des ressources de la collectivité, soutient les efforts communaux d'investissement.

Secteur	2021
- Education (hors restauration scolaire)	378 616 €
- Sport	1 904 102 €
- Petite enfance et Prévention Santé	39 839 €
- Politique de la ville et Vie de quartier	1 847 €
- Enfance (ALSH)	78 033 €
- Jeunesse	19 923 €
- Centres socioculturels	147 537 €
Total =	2 569 897 €

Cofinancements encaissés en 2021

Secteur	2021
- Région IDF	9 711 €
- Département du Val d'Oise	108 800 €
- Autres co-financeurs	74 689 €
- DSU	1 683 386 €
Total =	1 876 586 €